



157, rue du Pré aux Moutons 78670 VILLENES SUR SEINE // www.tennis-club-villennes.fr

APPEL DE CANDIDATURES AU COMITE DE DIRECTION

Chers amis,

Nous lançons un appel de candidatures au Comité de Direction du Club. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Nous rappelons aux candidats éventuels qu'ils doivent, conformément aux statuts, faire acte de candidature par écrit auprès de notre Secrétaire Général, 2 jours francs avant la date de tenue de l'Assemblée Générale, **soit avant le 8 Novembre 2018**.

Extrait des statuts se rapportant à l'élection des membres du Comité de Direction : Article 07

*L'Association est administrée par un Comité de Direction **de 8 à 12 membres élus** au scrutin secret et à une majorité relative par l'Assemblée Générale.*

Seuls peuvent prendre part à l'élection des membres du Comité de Direction, les membres actifs à jour de leur cotisation.

Est éligible au Comité de Direction, tout électeur âgé de dix huit ans au moins, au 1^{er} octobre de l'année en cours, et ayant fait acte de candidature par écrit, reçu au siège de l'Association au minimum deux jours francs avant l'Assemblée Générale.

Incompatibilités : Afin de permettre aux membres du Comité de Direction d'exercer leur mandat en toute indépendance, ce dernier est incompatible avec toute fonction salariée au sein du TCV.

Les membres du Comité de Direction ne peuvent recevoir aucune rétribution directe ou indirecte en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Je soussigné(e),, membre actif du TCV, fais acte de candidature pour être élu(e) au Comité de Direction de notre Club.

Fait le

à

Signature

A déposer dans la boîte à lettres du Club à l'entrée du stade ou à poster à

Tennis Club de Villennes, 157 rue du Pré aux Moutons, 78670 Villennes/ Seine